



Amiens, le 20 juin 2017

Communiqué de presse

Fête de la musique 2017 : Un dispositif de sécurité adapté à l'évènement



La sécurité de la Fête de la musique, qui se déroulera dans la plupart des communes du département le 21 juin fait l'objet d'une attention particulière de Philippe De Mester, préfet de la Somme afin que nos concitoyens puissent profiter de ces moments de fête et de convivialité en toute sécurité.

Des réunions de sécurité ont été organisées en préfecture avec les forces de l'ordre. Lors de ces réunions, des mesures de sécurité adaptées à chacun des sites ont été étudiées afin de pouvoir conseiller les collectivités organisatrices et d'optimiser leur dispositif complémentaire de celui mis en place par la police et la gendarmerie.

Outre les barrières habituels, des dispositifs anti-intrusion de voitures seront installés dans les grands rassemblements (voitures, blocs de béton...) et les forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie nationale et polices municipales) seront particulièrement mobilisées pour assurer la sécurité de la population tout en préservant l'esprit festif.

S'agissant d'Amiens, un dispositif spécial avec l'arrivée de renforts est mis en place.

Le préfet tient à rappeler quelques conseils pratiques :

- Préférer les transports en commun aux véhicules particuliers
- Anticiper les restrictions de circulation et de stationnement mises en place
- Éviter de se déplacer avec des sacs trop volumineux